Détection des raccordements d'égout inversés

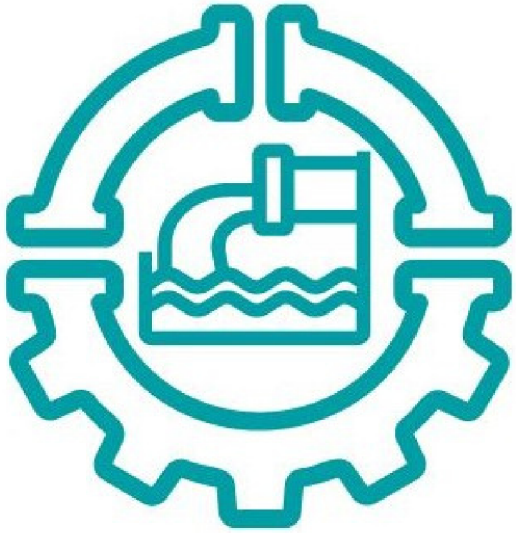
De façon générale, la Ville procède à l'inventaire des raccordements possiblement inversés sur le réseau d'égouts d'Otterburn Parks à l'aide d'inspections télévisées. Ces interventions se déroulent annuellement dans divers secteurs dans le but de couvrir l'ensemble du réseau d'égouts. Selon les résultats obtenus, la Ville poursuit l'investigation des conduites qui semblent comporter des raccordements problématiques en réalisant des tests à la fumée. Puis, en dernier lieu, chaque propriété qui sera identifiée comme susceptible d'avoir un raccordement inversé lors d'un test à la fumée devra faire l'objet d'un test de coloration. Ces tests seront effectués sur rendez-vous.

Contactez-Nous

Bureau citoyen
450 536-0303

Otterburn PARK

RACCORDEMENT D'ÉGOUT INVERSÉ



Qu'est-ce qu'un raccordement d'égout inversé ?

Introduction

Le raccordement d'égout inversé est un défaut de branchement ou une défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique sanitaire ou unitaire. Le déversement peut se faire :

- Dans un réseau d'égout pluvial;
- Sur le sol;
- Dans un fossé;
- Dans un cours d'eau.

Un raccordement inversé peut être la résultante :

- D'une erreur lors de travaux de plomberie;
- D'un mauvais branchement;
- D'un équipement défectueux.

Problématique

Les raccordements inversés représentent une source de pollution pour les plages, les lacs, les cours d'eau et les milieux humides. La qualité de l'eau étant primordiale au maintien de la biodiversité et de notre qualité de vie, l'élimination des raccordements inversés devient essentielle.

Raccordement d'égout inversé



Raccordement d'égout corrigé



Règlementation

La Ville a l'obligation d'agir. Cette obligation découle de la règlementation en vigueur, soit :

- C-6.2 - La loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

- La Politique nationale de l'eau, à savoir : « Éliminer [...] les rejets d'eaux usées par temps sec »;

- Protocole d'entente signé entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant un programme d'élimination des raccordements inversés;

- Règlement municipal numéro 457 article 44 paragraphe 12 : Même si la canalisation municipale d'égout est unitaire ou pseudo sanitaire, les eaux usées domestiques d'une part et les eaux pluviales en provenance du toit et du terrain et les eaux souterraines d'autre part doivent être évacuées jusqu'à la ligne de propriété du terrain dans des branchements d'égout d'instincts.

> **Ainsi, toute municipalité munie d'un réseau pluvial et ayant signé un protocole d'entente avec le MAMH pour un de ces programmes d'aide gouvernementale doit établir un programme d'élimination des raccordements inversés**